

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 14 avril 2008, à 20 heures, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1
Yvon Hudon, district 3
Gilbert Thomassin, district 4
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6**

Est absent Monsieur le conseiller :

Antonio Fortier, district 2

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

089-08 Ouverture de la session ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

090-08 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des comptes du mois de mars 2008
4. Période de questions
5. Avis de motion – Règlement sur le régime de retraite des employés municipaux
6. Dérogation mineure de M. Steve Laporte - 12, rue du Parc Guillaume
7. Municipalisation du prolongement des rues Lausanne et Lucerne
8. Nomination d'un élu – Comité de la MRC sur le transport collectif
9. Autorisation de signature – Entente intermunicipale baseball mineur Côte-de-Beaupré
10. Octroi de gratuité de locaux - Cercle des fermières de Sainte-Brigitte-de-Laval pour l'accueil de tous les conseils d'administration des cercles de fermières de la fédération 25
11. Acceptation des conditions de renouvellement – assurance collective
12. Octroi de mandat – Tecsuit pour demande d'autorisation
13. Octroi de contrat, services professionnels – Municipalisation de la rue du Faucon
14. Nomination de Monsieur Marcel Lajeunesse au poste de journalier

15. Nomination de Monsieur François Boivin au poste de journalier et surveillant
16. Embauche de Monsieur Stéphane Lamontagne à titre d'opérateur-journalier
17. Embauche de Madame Marie-Pier Gariépy à titre de coordonnatrice du camp d'été
18. Adoption du règlement n° 552-08 « Règlement de concordance amendant le règlement de lotissement n° 456-04 »
19. Adoption du règlement n° 553-08 « Règlement de concordance amendant le règlement de zonage n° 455-04 »
20. Adoption du projet de règlement n° 558-08 « Règlement amendant le règlement sur les dérogations mineures n° 244-89 » et fixation de la consultation publique
21. Adoption du règlement n° 559-08– Règlement délégrant le pouvoir d'autoriser les dépenses et de signer les contrats
22. Engagement de la Municipalité – Réseaux d'aqueduc et d'égout, Domaine Sainte-Brigitte sur le Golf
23. Autorisation de signature – Vente d'une partie de terrain au MTQ
24. Motion de remerciement – La Petite Séduction

Affaires nouvelles :

25. Levée ou ajournement de la session ordinaire

Adoptée à l'unanimité

091-08 Adoption des comptes du mois de mars 2008

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Bourduas

Et résolu :

Que le bordereau numéro 2008-03 du mois de mars 2008 au montant de 364 966.62 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité

092-08 Période de questions

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

093-08 Avis de motion – Règlement sur le régime de retraite des employés municipaux

M. le conseiller Harmel L'Écuyer donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement sur le régime de retraite des employés municipaux abrogeant ainsi le règlement antérieur sur le même objet.

094-08 Dérogation mineure de M. Steve Laporte - 12, rue du Parc Guillaume

Considérant que lors de la session ordinaire du 11 février dernier, le conseil municipal a choisi de reporter l'étude de la demande en dérogation d'un acheteur potentiel (M. Steve Laporte) de l'immeuble situé au 12, rue Parc-Guillaume, qui désire implanter une construction neuve de type « maison mobile » sur ce terrain vacant,

mais qui est dans l'impossibilité de respecter la distance minimale prescrite de 7,62 mètres de la limite avant du terrain de même qu'il est dans l'impossibilité de respecter la distance minimale de 6 mètres à la ligne de crête et à la base des talus en présence. La décision du conseil municipal de reporter le traitement de la demande en dérogation a été attribuée aux motifs suivants :

- 1- À la lecture des scénarios d'implantation de la construction projetée, les membres du CCU ont suggéré au demandeur de produire un troisième scénario qui aura pour effet de modifier sensiblement la nature de la dérogation demandée.
- 2- Afin de porter un jugement éclairé sur la demande de dérogation faite, le CCU a demandé à M. Steve Laporte de présenter un rapport d'expertise géotechnique réalisé par un ingénieur compétent en la matière, afin d'attester de la stabilité du sol à recevoir la construction projetée en regard de la dérogation demandée. (résolution n°097-07).

Considérant que le demandeur s'est alors conformé aux directives de la Municipalité et a produit les documents ci hauts mentionnés.

Considérant que le nouveau scénario d'implantation présenté prévoit que la nouvelle construction soit érigée à une distance d'environ 3 mètres de la limite avant ainsi qu'à une distance minimale de 3 mètres des 2 talus en présence.

Considérant que le rapport géotechnique réalisé par l'ingénieur mandaté par le demandeur, reconnaît la faisabilité de l'implantation sous réserve de certains aménagements préalables, clairement décrits dans les recommandations formulées dans le rapport.

Considérant que lors de sa réunion du 1^{er} avril dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de M. Steve Laporte et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser la construction d'une résidence à 3 mètres de la limite avant au lieu de 7,62 mètres, suivant les dispositions de l'article 4.5.1 du Règlement de zonage n°455-04 et autoriser la construction de cette résidence à une distance de 3 mètres de la base d'un talus au lieu de 6 mètres ainsi qu'à une distance de 4 mètres du sommet d'un talus au lieu de 6 mètres suivant les dispositions de l'article 4.5.8 du **Règlement de zonage 455-04**, conditionnellement au respect des recommandations formulées à l'intérieur du rapport géotechnique réalisé par l'ingénieur mandaté par le demandeur (réf. #GC- 2008-03).

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :**

D' **accepter** la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser la construction d'une résidence à 3 mètres de la limite avant au lieu de 7,62 mètres, suivant les dispositions de l'article 4.5.1 du Règlement de zonage n°455-04 et autoriser la construction de cette résidence à une distance de 3 mètres de la base d'un talus au lieu de 6 mètres ainsi qu'à une distance de 4 mètres du sommet d'un talus au lieu de 6 mètres suivant les dispositions de l'article 4.5.8 du **Règlement de zonage 455-04, conditionnellement** au respect des recommandations formulées à l'intérieur du rapport géotechnique réalisé par l'ingénieur mandaté par le demandeur (réf. #GC- 2008-03).

Adoptée à l'unanimité

095-08 **Municipalisation du prolongement des rues Lausanne et Lucerne**

Considérant que la Municipalité a déjà municipalisé la phase « A » des rues Lausanne et Lucerne (résolution n° 36-06).

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

Que soit achetée pour la somme nominale de 1,00\$ les rues Lausanne et Lucerne phase « B », toutes deux certifiées conformes par les instances impliquées, et que Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, les documents nécessaires à la présente.

Adoptée à l'unanimité

096-08 **Nomination d'un élu – Comité de la MRC sur le transport collectif**

Considérant la création d'un comité sur le transport collectif à la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier.

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin

Et résolu :

Que Monsieur le conseiller Yvon Hudon soit nommé sur le dit comité pour représenter la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

097-08 **Autorisation de signature – Entente intermunicipale baseball mineur Côte-de-Beaupré**

Attendu que la Municipalité de Boischatel est gestionnaire de l'entente en matière de baseball mineur « baseball mineur Côte-de-Beaupré ».

Que la Municipalité fait partie des municipalités pouvant être incluses dans cette entente.

Que la signature de cette entente est bénéfique à la municipalité et à ces citoyens.

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

Que la Municipalité approuve l'entente sur le baseball mineur Côte-de-Beaupré.

Que Messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

98-08 **Octroi de gratuité de locaux - Cercle des fermières de Sainte-Brigitte-de-Laval pour l'accueil de tous les conseils d'administration des cercles de fermières de la fédération 25**

Considérant la demande du Cercle des fermières.

Considérant le caractère régional de l'évènement.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :

D' octroyer la gratuité des locaux pour l'évènement du 26 août 2008, conditionnellement à la disponibilité des locaux.

Adoptée à l'unanimité

99-08 **Acceptation des conditions de renouvellement – assurance collective**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Bourduas
Et résolu :

D' accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assurance, Chambre de Commerce, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité

100-08 **Octroi de mandat – Tecsuit pour demande d'autorisation**

Considérant que la Municipalité souhaite la réalisation du projet de réfection de l'avenue Sainte-Brigitte (phase II) tel que détaillée aux plans et devis du projet (0512032);

Qu' à cet effet Tecsuit a obtenu le mandat de préparation des plans et devis;

Que le projet ne contrevient à aucun règlement;

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

D' autoriser Tecsalt inc. à soumettre auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour ce projet.

De s'engager à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux auront été complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

101-08 Octroi de contrat, services professionnels – Municipalisation de la rue du Faucon

Considérant l'offre de services professionnels pour la réalisation des travaux de municipalisation de la rue du Faucon, numéro de référence 0616447-0030 : Tecsalt - 24 500 \$ (avant taxes)
GÉNIO – 24 900 \$ (avant taxes)

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard

Et résolu :

Qu' un contrat au coût maximal de 24 500 \$ (avant taxes) soit accordé à la firme Tecsalt, 4700, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, (Québec) G1P 2J9 pour la fourniture de services professionnels dans le cadre des travaux de municipalisation de la rue du Faucon (règlement n° 549-08) : Études préparatoires, plans et devis et services durant la construction.

Adoptée à l'unanimité

102-08 Nomination de Marcel Lajeunesse au poste de journalier

Considérant la restructuration des services administratifs.

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin

Et résolu :

De procéder à la nomination de Monsieur Marcel Lajeunesse au poste de journalier, à titre d'employé régulier, à temps complet, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Que cette nomination soit effective à compter du 28 avril 2008.

Adoptée à l'unanimité

103-08 Nomination de Monsieur François Boivin au poste de journalier / surveillant

Considérant la restructuration des services administratifs.

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :**

Que ce conseil procède à l'embauche de Monsieur François Boivin, au poste de journalier et surveillant, à titre d'employé régulier, à temps complet et horaire variable, pour une période de probation de douze (12) mois, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Que cette nomination soit effective à compter du 28 avril 2008.

Adoptée à l'unanimité

104-08 Embauche de Monsieur Stéphane Lamontagne à titre d'opérateur-journalier

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :**

Que ce conseil procède à l'embauche de monsieur Stéphane Lamontagne, au poste d'opérateur-journalier, à titre d'employé régulier, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Adoptée à l'unanimité

105-08 Embauche de Madame Marie-Pier Gariépy à titre de coordonnatrice du camp d'été

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu:**

Que ce conseil procède à l'embauche de madame Marie-Pier Gariépy, domiciliée à Sainte-Brigitte-de-Laval, à titre d'employée étudiante pour le poste de coordonnatrice du camp d'été.

Adoptée à l'unanimité

106-08 Adoption du règlement n° 552-08 « Règlement de concordance amendant le règlement de lotissement n° 456-04 »

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 552-08 et renoncent à sa lecture.

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :**

Que soit adopté le règlement de concordance amendant le règlement de lotissement n° 456-04, portant le n° 552-08.

Adoptée à l'unanimité

107-08 Adoption du règlement n° 553-08 « Règlement de concordance amendant le règlement de zonage n° 455-04 »

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 553-08 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

Que soit adopté le règlement de concordance amendant le règlement de zonage n° 455-04, portant le n° 553-08.

Adoptée à l'unanimité

108-08 Adoption du projet de règlement n° 558-08 « Règlement amendant le règlement sur les dérogations mineures n° 244-89 » et fixation de la consultation publique

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 558-08 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard

Et résolu :

Que soit adopté le règlement modifiant le règlement amendant le règlement sur les dérogations mineures n° 244-89, portant le n° 558-08.

Qu' une assemblée de consultation publique sur ledit projet soit tenue le 9 juin 2008 à 18 h 30, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Adoptée à l'unanimité

109-08 Adoption du règlement n° 559-08 « Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses et de signer les contrats »

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 559-08 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

Que soit adopté le règlement modifiant le règlement déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses et de signer les contrats, portant le n° 559-08.

Adoptée à l'unanimité

110-08 Engagement de la Municipalité – Réseaux d'aqueduc et d'égout, Domaine Sainte-Brigitte sur le Golf

Considérant le projet domiciliaire Domaine Sainte-Brigitte sur le Golf.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

Que la Municipalité s'engage à brancher un maximum de 60 résidences qui seront raccordées aux futurs réseaux d'aqueduc et d'égouts construits dans le cadre de ce projet domiciliaire. Pour les autres raccordements, ceux-ci devront faire l'objet d'un accord écrit du Ministère au préalable.

Adoptée à l'unanimité

111-08 **Autorisation de signature – Vente d’une partie de terrain au MTO**

Considérant le protocole d’entente n° 39-211.

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L’Écuyer
Et résolu :

De vendre au Ministère des Transports, pour la somme de 300 \$, un terrain correspondant à une partie du lot 183-P soit une pointe de terrain située au coin de la rue de l’Écart et l’avenue Sainte-Brigitte.

Que Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l’unanimité

112-08 **Motion de remerciement – La Petite Séduction**

Attendu que la venue de l’émission La Petite Séduction a été un grand succès qui a nécessité l’implication de plusieurs employés, bénévoles et citoyens.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :

De souligner l’excellence du travail de Madame Sabrina Thomassin, coordonnatrice à la vie communautaire.

De saluer le travail accompli par les divers employés de la Municipalité dans la réalisation de cet évènement hors du commun.

De remercier les membres du comité d’organisation et les bénévoles impliqués dans le projet.

Adoptée à l’unanimité

Affaires nouvelles :

113-08 **Levée ou ajournement de la session ordinaire**

Il est proposé, à 20 h 30 par M. le conseiller Jacques Bourduas
Et résolu :

De lever la session ordinaire.

Adoptée à l’unanimité

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier